

C11 : Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions

<u>de la justice sociale ?</u>

<u>l - Mesure et évolution des inégalités</u>

A) La mesure des inégalités

1. Les outils de mesure des inégalités

Inégalité : différence entre individus ou groupes sociaux qui se traduit en termes d'avantages ou de désavantages et qui fonde une hiérarchie entre ces individus ou groupes

⇒ En termes économiques, une différence devient une inégalité si elle implique un accès différencié à des ressources socialement valorisées

<u>Nécessité de distinguer inégalités et sentiment d'inégalité :</u> **perception** que nous avons dans notre place sociale car la hiérarchie repose sur des jugements collectifs

• Les revenus:

3 types de **revenu primaire** = revenu que perçoivent les ménages en contrepartie de leur participation à la production

- Revenu du **travail** = le salaire, pour 90% des actifs :

Salaire net = salaire brut - cotisations sociales

- Revenu **mixte** = rémunération d'un indépendant non salarié de son entreprise

(ex : honoraires d'un médecin, bénéfices des micro-entrep)

- Revenu du capital (ou du patrimoine) = rémunération de l'épargne placée

(ex : loyer d'un appart loué, revenus de Sicav = outil de placem)

Le **revenu disponible** = revenus primaires – prélèvements obligatoires + revenus de transfert :

- Revenus de **transfert** = prestations sociales, ensemble des allocations versées par les admin de la protection sociale (Sécurité Sociale, Pôle Emploi) et les minimas sociaux (RSA, AAH, ASPA, ASS) versés par admin publiques (État..)
- Les **prélèvements obligatoires** = impôts directs et cotisations sociales

• Le niveau de vie :

Niveau de vie = revenu disponible du ménage/nombre d'unité de conso avec :

- **Unité de consommation** (UC) échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou + et 0,3 aux enfants de – de 14 ans.

• Le patrimoine :

= ce que possède un agent économique

- **financier**: compte en banque, produit financier: actions et obligations
- non financier: actifs immobiliers, fonds de commerce, brevets

2. Les déciles et les quantiles pour classer une pop en « tranche »

Quantiles = valeurs qui divisent un jeu de données en intervalles contenant le même nombre de données. Les quantiles séparent des tranches de X% de ménages ou d'individus.

Décile = population découpée en tranches égales de 10%

1er décile = niveau de salaire pour lequel 10% de la pop touche moins

Centile = 100 tranche de 1% → top 1% permet de savoir si les richesses sont concentrées

Quintile = 5 tranche de 20%

Quartile = 4 * 25%

Possibilité de découper grâce à la **médiane** : moitié au-dessus, moitié au-dessous (D5)

• Le rapport interdécile = D9/D1

D9 = 9^{ème} décile = seuls 10% de la pop gagnent + que le salaire de D9

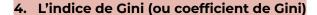
D1 = 10% de la pop gagnent moins

⇒ Ce rapport mesure <u>l'écart entre les + riches et les + pauvres</u> = les inégalités. Ex : faire le rapport avant et après redistribution des richesses permet de constater si celle-ci est efficace pour > inégalités (+ écart interdécile D9-D1)

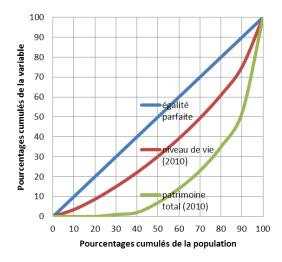
3. La courbe de Lorenz

Représentation des inégalités à une période donnée et dans un pays donné grâce à la courbe de Lorenz ⇒ permet de visualiser l'ampleur des inégalités

- Courbe de Lorenz = les déciles de la pop en abscisse et la part détenue par ces déciles dans le montant global des revenus ou des patrimoines en ordonnées
- La droite x=y (1^{re} bissectrice) est la droite d'équirépartition = absence totale d'inégalités
- Plus la courbe de Lorenz s'éloigne de celle d'équirépartition, plus il y aura d'inégalités car plus les ressources seront concentrées sur une part restreinte de la population



Le coefficient de Gini = indicateur précieux pour comparer le niveau d'inégalités d'un pays à l'autre : il exprime le degré d'inégalités de la distribution du revenu (ou du patrimoine)



⇒ il se calcule graphiquement avec la courbe de Lorenz, en mesurant l'écart entre la courbe de répartition des revenus (ou du patrimoine, ou du niveau de vie) avec la droite d'équirépartition, rapporté à l'écart entre cette même courbe et l'axe des abscisses.

⇒ Le résultat est compris entre 0 et 1 : + il est proche de 0, + la société est considérée comme égalitaire

5. Le taux de pauvreté

Pauvreté = situation d'individus démunis de ressources jugées essentielles et se trouvant dans une grande précarité. 2 types de pauvreté :

- La pauvreté **absolue** = situation des individus ne bénéficiant pas d'un minimum vital pour satisfaire leurs besoins dit psychologiques ou primaires (alimentation, logement, chauffage, habillement)
- La pauvreté **relative** = situation des individus qui ne bénéficient pas d'un mode de vie jugé standard dans une société, qui sont exclus du mode de vie minimal acceptable. (ex : sentiment d'exclu si pas de tv)

Taux de pauvreté = part des individus dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian Ex : taux de pauvreté de 13% = 13% de la pop gagne moins de 60% du niveau de vie médian, dans le pays considéré

6. Mesure dynamique des inégalités

Quantiles de niveau de vie selon l'origine sociale :

- enfants d'ouvriers ⇒ surreprésentation parmi les moins riches (<D1)
- enfants de cadres ⇒ surreprésentation parmi les plus ricges (>D9, >C99)
- ⇒ corrélation entre l'origine sociale et le niveau de vie

B) Évolution et cumul des inégalités

1. La dynamique des inégalités sur le long terme

- début XXème 1980 : les inégalités économiques ont baissé. Le montant global du patrimoine a été mieux réparti, les écarts de salaire se sont réduits.
- 1990 ajd : on remarque une hausse des inégalités. La corrélation de revenus parents-enfants montre que les inégalités se transmettent en partie, sans se reproduire toutefois totalement.

2. Les inégalités forment système

Inégalités économiques de revenu et de patrimoine sont liées :

- + revenus d'un ménage élevé ⇒ + leur propension à épargner est élevée ⇒ taux d'épargne augment
- Donc + de patrimoine diversifié (actions, obligations, immobilier) qui génère revenus de capital qui accroissent encore le niveau de revenus

⇒ \neq de revenus ⇒ \neq d'épargne ⇒ \neq de patrimoine ⇒ \neq de revenus du capital (intérêts, dividendes, loyers) ⇒ \neq de revenus ps : \neq de patrimoine > \neq de revenu car + riche ont + de propension à épargner et - à consommer

• Les inégalités sociales sont cumulatives :

inégalités sociales = différences entre individus ou groupes sociaux portant sur des avantages ou des désavantages dans l'accès à des ressources socialement valorisées

≠ : santé, mort, pratiques culturelles, réussite scolaire, loisirs, vacances, logement, alimentation cumulatives : alimentation ⇒ santé // logement ⇒ santé // santé ⇒ mort // pratiques culturelles ⇒ réussite scolaire ...

Inégalités culturelles (=accès au savoir au diplôme, à la formation) ⇒ difficultés à acquérir un niveau de de qualification suffisant pour intégrer le marché du travail dans de bonnes conditions

- ⇒ Insertion dans l'emploi + difficile où le salarié est de passage (peu de possibilité de promotion et de voir avancer sa carrière)
 - Les inégalités économiques et sociales cumulatives et auto-entretenues :

Faibles **revenus** ⇒ accès difficile à un **logement / alimentation / culture / loisir** ⇒ conditions de vie pénibles ⇒ enfants peinent à se concentrer donc + d'**échecs scolaires** ⇒ moins de **diplômes** ⇒ inégalités d'accès au marché du **travail** avec + de chômage, + d'emplois instables, + d'emplois moins qualifiés, **salaires** + faibles

II - Conceptions de la justice sociale

Après avoir conquis la liberté politique, les sociétés démocratiques se sont engagées dans un processus de lutte contre les inégalités. Mais toutes les inégalités sont-elles injustes ? Les différentes formes d'inégalités conduisent à proposer des modèles de justice sociale distincts voire opposés.

A) Les différentes conceptions de l'égalité

Égalité = principe général selon lequel les individus, au sein d'une société, doivent être traités de la même facon, moteur du changement social dans les sociétés démocratiques selon **Alexis TOCQUEVILLE**

plusieurs formes:

A) Égalité des droits

Démocratie assure l'égalité des droits et devoirs civiques et politiques ⇒ nature juridique ⇒ **égalité formelle** ≠ égalité réelle

Instaurée depuis révo américaine et française au 18e. **TOCQUEVILLE** vante les mérites de cette égalité des conditions au 19e. Elle assure l'**égalité des statuts** (DDHC 1789 qui abolit société d'ordres) mais est compatible avec de fortes inégalités sociales

B) Égalité des chances (= au <3 de la conception actuelle de la justice sociale)

Égalité des chances : fait que l'accès d'un individu à des ressources/positions sociale dépende seulement de son talent et de ses efforts, et non de son origine sociale

- ⇒ Consiste à établir une **même situation de départ pour chaque individu** afin que sa destinée sociale ne dépende pas de son origine. Ex : **la bourse** lutte renforce le taux d'accès donc favorise l'égalité des chances. Ex : **obligation de la parité** dans les instances de direction des entreprises. EX : programme de **démocratisation** de l'école
- ⇒ **Système de distribution méritocratique** des positions sociales : le **mérite** individuel dicte la distribution des positions sociales au sein d'une société et non l'appartenance à un groupe assignée à chacun. Dans cette conception : la hiérarchie sociale est considérée comme légitime et juste.
- ⇒ Nos sociétés estiment que la destinée individuelle ne doit pas être dictée par l'origine sociale tout en admettant que l'égalité des droits ne suffit pas à atteindre une parfaite justice sociale.

C) Égalité des situations

Égalité des situations = accès effectif aux mêmes ressources (revenu) et positions sociales pour tous = idéal défendu par les régimes communistes

Moyens de réduire inégalité des situations : redistribution des revenus et aides sociales. Ex : impôt sur le revenu réduit les écarts de revenu disponible

Pour les penseurs socialistes du 19e siècle (puis 20e) l'égalité des situations est la seule voie possible vers l'égalité des chances

D) La distinction entre égalité et équité

Égalité et équité sont deux notions complémentaires mais distinctes. Savoir si une situation est équitable ou non revient à trancher sur le critère d'égalité qu'on trouve légitime de choisir pour juger cette situation. Ex de situations où on introduit une inégalité pour atteindre une situation équitable : tiers-temps, ZEP, impôt sur le revenu

⇒ incompatibilité entre égalité des droits et des chances

B) Qu'est-ce que la justice sociale?

Plusieurs conceptions/doctrines, qui définissent ce qu'est une société juste :

1. L'utilitarisme

Recherche **du bien-être du + grand nombre de personne** = maximisation de l'utilité du + grand nombre, développé par **Jeremy BENTHAM, John Stuart MILL, Vilfredo PARETO** justice sociale atteinte gd améliorer la satisfaction d'un individu ⇒ détériorer celle d'un autre = **optimum de Pareto**

L'utilitarisme peut favoriser une **inégalité de distribution des ressources** voire justifier une **inégalité des chances ou des droits** au nom de la maximisation du bonheur du plus grand nombre. Ex: il est juste d'exclure les toxico consommateurs de crack des quartiers parisiens pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de ce quartier

2. Le libertarisme (= égalité des droits)

Garantie du respect des libertés individuelles de chacun, l'égalité de tous devant la loi ⇒ liberté, respect d'un droit fondamental à la propriété de soi Friedrich HAYEK, Robert NOZICK

Ex : inconcevable de limiter les individus quant à l'usage de leur corps (vente d'organe, prostitution) dès lors que de tels actes sont consentis ou d'obliger un individu à s'inscrire dans un effort collectif comme payer ses impôts

Des situations d'inégalités sociales (ex: famine) sont considérées justes dès lors que la situation de départ était elle-même juste et que le droit à la propriété a été respecté. Pour eux, la justice n'est là que pour prévenir le conflit et faciliter la coopération en éliminant les sources d'incertitude. L'intervention de l'État doit être limitée

3. L'égalitarisme strict (= égalité des situations)

Égalité totale réelle des ressources entre indiv d'une même société, égalité de conditions réduction importante des inégalités de conditions = partage égalitaire des ressources = socialisme

Théorie développée par **Thomas MORE** (1516) puis motive mouvement politique sous le Directoire.

- ⇒ Nouvelle vision de l'égalitarisme strict qu'est le **socialisme** avec les travaux de **Karl MARX** et **Friedrich ENGELS** qui lui donnent une dimension universelle et totalisatrice : c'est le **communisme**
- ⇒ égalité des chances n'a plus de sens car les modes de vie sont les mêmes et les parcours professionnels sont équivalents en matière de prestige
- ⇒ la division du travail existe mais n'est plus source de classement.
- ⇒ Ajd peu de penseurs revendiquent l'égalitarisme strict mais volonté de réduire les inégalités de situation car la montée des inégalités s'accompagne d'un principe tocquevillien à savoir l'affaiblissement d'un lien social et la remise en cause de la démocratie.

4. L'égalitarisme libéral (= égalité des chances)

- ⇒ John RAWLS, <u>A Theory of Justice</u> (1971)
- 1) Libertés fondamentales pour tous (expression, association) (principe de liberté) libéralisme
- 2) Inégalités justifiées si :
 - a) positions sociales ouvertes à tous (égalité des chances)
 - b) elles profitent au plus défavorisés (principe de différence) égalitarisme

III - Comment les pouvoirs publics peuvent-ils agir en faveur de la justice sociale?

Pouvoirs publics:

Administration publiques:

- Collectivités locales (communes, départements, régions)
- État (ministères, préfectures)
- Sécurité sociale (famille, maladie, vieillesse, emploi)

Institutions supranationales (Union européenne

A) La fiscalité

Fiscalité = ensemble des mesures qui consistent à prélever des impôts

Redistribution verticale = redistribution des ressources des ménages les plus favorisés vers les ménages les moins favorisés

Redistribution horizontale = redistribution entre des ménages similaires mais dont certains connaissent une situation de diminution de leurs revenus ou d'augmentation de leurs dépenses liées à la réalisation d'un risque social

Risque social = risque couvert par protection sociale (la maladie, vieillesse, chômage, famille, handicap, accident du travail)

Les impôts directs sur la consommation (TVA = + de la moitié des recettes fiscales), les impôts directs sur les revenus (CSG, flat tax, IRPP) et les impôts sur le patrimoine impactent la redistribution verticale des revenus ≠ redistribution horizontale des assurances sociales

Impôts:

- Forfaitaire = chaque entreprise paie le même montant quel que soit son revenu ex: redevance audiovisuelle
- **Proportionnel** = taux d'imposition est identique pour tous ex : flat tax, TVA par rapport à la dépense
- **Progressif** = le taux d'imposition augmente avec le revenu: + on est riche, + le taux d'imposition augmente et inversement ex : impôt sur le revenu
- **Dégressif** = le taux d'imposition diminue avec le revenu ex: TVA par rapport au revenu, car + achats pour les plus pauvres et - d'épargne

⇒ II s'agit d'agir sur la distribution des richesses : plus la fiscalité est progressive, plus elle réduit les inégalités

Classes Classes Classes populaires Les 50 % des revenus les plus faibles es 1 % les plus hauts Les 40 % du milieu Les 10 % les plus hauts 30 Cotisations sociales et taxes sur les salai 20 10 Impôt sur le revenu et CSG

* Impôt sur les sociétés, taxe foncière, impôt de solidarité sur la fortune, droits de succession

Poids des différents impôts en fonction du niveau du revenu

B) La protection sociale

Protection sociale = ensemble des interventions publiques mises en œuvre pour lutter contre les inégalités et les risques sociaux : chômage, vieillesse, famille, maladie ⇒ solidarité professionnelle et/ou nationale

- Naissance des **États-Providence** entre 1945 et 1975 ⇒ 2 modèles de solidarité
 - Modèle bismarckien = système assurantiel, logique de redistribution horizontale financé par les cotisations des assurés et donne droit à des prestations (ex : pensions de retraite, allocations chômage)
 - Modèle beveridgien = système de protection sociale d'assistance, logique de redistribution verticale (favorisés ⇒ démunis) : financé par des impôts, des prestations sociales pour les plus fragiles Ex : CMU (Couverture Maladie Universelle), RSA (Revenu de Solidarité Universelle, ASPA (Personnes Âgées)
- ⇒ C'est la dé-marchandisation = les salariés continuent à percevoir un revenu en dehors du marché lorsqu'ils subissent un risque ⇒ lutte des pouvoirs publics
- ⇒ Mais aides pas éternelles : 2 ans sans travail = plus d'allocations chômage : RSA

Modèle de protection sociale français = mixte :

- 1945 **⇒ assurance**, allocations chômage, pensions de retraite
- 1970 ⇒ prestations pour les plus démunis, ASPA, RSA, CMU

C) Les services collectifs

■ L'État propose à des populations ciblées des biens et services à des prix inférieurs à ceux correspondant à l'équilibre du marché Ex sous FP : Léo Lagrange instaure le « billet populaire de congés annuels »

Services collectifs = services non marchands fournis par des administrations publiques et financés par des prélèvements obligatoires ⇒ ils sont un des leviers les plus essentiels pour réduire les inégalités

- Education : système scolaire bénéficiant à tous les élèves + transports collectifs, équipements culturels et sportifs
- Santé : accueille tous les patients
- Justice : garantie d'un état de droit, protection contre les abus de pouvoir
- Défense et Police : assurent la sécurité de tous
- ⇒ Permettre l'accès à de nouveaux services pour toute la pop. ⇒ égalité des situations / chances
- ⇒ Mvmt de **dé-marchandisation** vecteur de réduction des inégalités de niveaux et de modes de vie

D) <u>Lutte contre les discriminations</u>

Discrimination = différences de traitement en raison d'un critère prohibé par la loi comme l'âge, le sexe, l'origine ethnique ou sociale ou encore la préférence sexuelle

Mesure de lutte :

- Interdiction par la loi : Article 225 du code pénal ⇒ défenseur des droits / associations spécialisées ⇒ amendes et peines de prison
- Politiques de discrimination positive : donner + à ceux qui ont moins, traitement préférentiel aux individus défavorisés ⇒ égalité des chances Ex : programme de démocratisation de l'école, bourses, ZEP, loi sur la parité du 6 juin 2000, Quotas de travailleurs en situation de handicap

IV - Limites de l'intervention des pouvoirs publics

A) Contraintes financières

■ Fin des 30G ⇒ Difficulté de financement de l'action publique = crise financière de l'Etat-providence

hausse des dépenses	tarissement des recettes
 	 ralentissement de la croissance ⇒ ralentissement de la progression des prélèvements ✓ du chômage ⇒ \(\sigma\) des cotisations prélevées
= ∕¹ du taux de prélèvement (+50% du PIB)	= 7 dette publique (+ de 100% du PIB)

effet ciseau : recettes \ et dépenses \ car chômage et précarisation ⇒ Déficit donc \ dette sociale + instabilité croissante des structures familiales affecte l'équilibre des budgets de la branche familiale + vieillissement des populations occidentales avec développement de médecine coûteuse ⇒ Coûts croissants pour la collectivité

Production de B&S coûte cher zones rurales = peu peuplées donc pas d'éco d'échelle donc pas rentable

Effet d'éviction : 7 de la dépense publique ⇒ \(\) de la dépense privée (7 des taux et \(\) de l'offre)

■ Solutions:

- 1) augmenter les cotisations sociales et créer de nouvelles taxes (tabac, alcool) + privatisation de certaines dépenses (ex : ticket modérateur = partie des soins de santé laissée à la charge du patient donc pas remboursé par sécurité sociale mais pour certains encore trop cher donc existence de mutuelles et assurances) ⇒ véritable abandon de la règle des 3 U (universalité, unité, uniformité) beveridgiens ⇒ Différence entre volet assurantiel et volet d'assistance où les bénéficiaires sont ciblés
- 2) Augmentation des **impôts** des **zones rurales** mais crée injustices

[⇒] Dans un contexte de faible croiss éco et de dette publique élevée, il est + difficile pour l'État de financer ses actions en faveur de l'égalité tout en maintenant la compétitivité des services publics

B) Crise d'efficacité

Depuis 1980:

- ✓ inégalités économiques depuis
- **La pauvreté ne recule plus,** nouvelle pauvreté : travailleurs pauvres, familles monoparentales, retraités, étudiants ⇒ repenser l'action publique ?
- **Persistance des inégalités sociales** persistance des ≠ de réussite scolaire entre les milieux sociaux, inégalités d'accès aux soins entre milieux sociaux et territoires (déserts médicaux)

Fracturations générationnelles

- Fractures entre génération du baby-boom bénéficiant de prestations confortables voire de régimes spéciaux généreux (ex : conducteur de train car conditions de travail difficiles) et actifs chargés de les financer, au prix de cotisations plus élevées donc diminution de leur pouvoir d'achat
- ⇒ Rupture de la **loi du progrès générationnel** pour la première fois en temps de paix = génération qui vivrait moins bien que la précédente.

Ex : L'Europe du Sud (France notamment) souffre de soutenabilité générationnelle de leur modèle social et ne parviennent pas à assurer aux nouvelles générations un statut et une protection sociale aussi favorables que ce dont ont bénéficié leurs aînés ⇒ les écarts de niveau de vie et de patrimoine entre actifs et retraités restent plurifactoriels

- ⇒ Les inégalités intergénérationnelles apparues ces dernières années ouvrent la réflexion sur de nouvelles politiques publiques en matière de justice sociale.
- ⇒ L'action de l'État = inefficace en raison de ≠ phénomènes comme le maintien d'inégalités territoriales, la mondialisation ou l'apparition de crises €co.

C) Effets pervers?

La désincitation au travail :

trappes à chômage, inactivité, pauvreté :

- = situations dans lesquelles des agents €co ont intérêt rationnellement à sortir du marché du travail pour rester au chômage, inactifs, ou pauvres
- ⇒ Rôle désincitatif des systèmes de protection sociale auprès des bénéficiaires : les politiques seraient inefficaces car l'indemnisation du chômage est trop généreuse ou minima sociaux trop élevés pour que les bénéficiaires retournent sur le marché du travail gagner moins

1798, Malthus (fondateur avec Smith de l'économie) observait déjà que les lois sur les pauvres risquaient de les maintenir dans leur situation

Culture de l'assistanat :

- déresponsabilisation (protection de l'Etat-providence)
- stigmatisation (profiteurs aux yeux de l'opinion public)

Frein à la croissance :

impositions des plus riches = ils partent ⇒ Trop d'impôts limite l'offre de travail et la création de richesses ✓ coût du travail ⇒ compétitivité des entreprises menacée, désincite à l'emploi, limite l'investissement et le pouvoir d'achat donc pénalise la consommation

D) Légitimité remise en cause

1. Une système fiscal devenu moins progressif fragilise le consentement à l'impôt

- Depuis 1945 les importantes dépenses de redistribution expliquent l'augmentation de la contribution de la pop à l'effort de solidarité (qui est malgré ça un échec (déficit)) ⇒ Le financement de la justice sociale dépend donc du consentement des contributeurs au système de l'État-Providence qui est optimal si le contributeur considère que son impôt est **juste** et bien utilisé
- Mais répartition équitable fragilisée par la mondialisation: en UE les systèmes sociaux et fiscaux sont en concurrences ⇒ la fiscalité pèse de – en – sur les (grosses) entreprises capables de pratiquer l'optimisation fiscale (ex: niche fiscale = utilisat° du revenu ou du patrimoine qui permet d'échapper à l'impôt)
- Lutte contre les inégalités internes dépend des firmes et des travailleurs mobiles alors que les **systèmes fiscaux sont complexes et les dispositifs multiples** ⇒ manque de lisibilité et de transparence ⇒ les risques doivent s'assurer de + en + de façon individuelle et non pas collectivement car individualisation : perte de légitimité des services de sécurité sociale.
- Le système fiscal s'est transformé et n'est plus progressif: l'impôt progressif (= fortune, qui augmentait les inégalités) a été remplacé et les recettes ont été compensées par un impôt proportionnel + des impôts forfaitaires en hausse. La CSG (Contribution sociale généralisée) et la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) ont pris le relai sur l'impôt sur le revenu. Ces prélèvements sont juste d'un pdv de redistribution verticale

2. Consentement pratique et consentement symbolique à l'impôt

- Absence de consentement symbolique à l'impôt car perçu comme injuste par un grand nombre de contribuables (paradoxalement par les moins fortunés alors qu'ils en sont les principaux bénéficiaires).
 3/4 des Français interrogés se disent convaincus d'être contributeur net du système de redistribution (contribuer + que ce qu'ils ne reçoivent en contrepartie de services).
- Les services publics et la protection sociale restent appréciés mais il y a la **montée d'une expression publique** de + en + virulente et critique contre les prélèvements obligatoires, leur légitimité et leur caractère juste.

⇒ Perception souvent erronée des caractéristiques objectives du système fiscal qui rend difficile le débat public en lien avec des réformes fiscales ou à l'aménagement du système de redistribution. L'intervention de l'État connaît une crise de légitimité, ce qui peut se traduire par un moindre consentement à l'impôt.

